

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 7 septembre 2022, à 19h45, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Madame Normande Hébert, conseillère poste numéro 2
Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6

Absences : Monsieur Philip Tétrault, maire

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Serge Blanchard.

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h45, monsieur le maire suppléant, monsieur Serge Blanchard déclare la séance ouverte

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-09-106

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyée par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2022;

2022-09-107

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2022

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme
Appuyée par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le procès-verbal de séance ordinaire du 6 juillet 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

Le conseil constate le dépôt et accuse réception des éléments de correspondance ci-dessous présentés :

- 5.1 Ministère des Transports
- 5.2 MRC La Haute-Yamaska
 - 5.2.1 Bilan 2021 en gestion de matières résiduelles;
 - 5.2.2 Les haltes en chansons de retour en août pour épicer votre été;
 - 5.2.3 Programme OASIS du MELCC – Appel de projets;
- 5.3 MAMH
- 5.4 MDDELCC – Ministère de l'Environnement;
- 5.5 Ministère de la Sécurité publique;
 - 5.5.1 Inspections et vérifications en sécurité incendie 2022-2023;
- 5.6 Bureau de la députée et ministre Isabelle Charest
- 5.7 Réseau Biblio – Réorganisation territoriale;
- 5.8 OASIS Santé mentale Granby et région – demande de soutien financier;

2022-09-108

OASIS Santé mentale Granby et région – demande de soutien financier;

ATTENDU QUE l'organisme OASIS Santé mentale Granby et région a présenté une demande de soutien financier à la municipalité via courriel le 30 août dernier;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Warden ont pris connaissance de la demande de l'organisme OASIS Santé mentale et région;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyée par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Warden accorde une aide financière de 100.00 \$ à l'organisme OASIS Santé mentale Granby et région;

ADOPTÉE

6 AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

- 6.1 Paiement final du solde impayé de l'acquisition des terrains des puits 5 et 6;

2022-09-109

PAIEMENT FINAL DU SOLDE IMPAYÉ DE L'ACQUISITION DES TERRAINS DES PUIITS 5 ET 6;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Serge Blanchard et le directeur général, monsieur Robert Désilets ont signé le 13 janvier 2021, devant notaire, madame Sonia Lacasse, l'acte d'acquisition des terrains concernant les puits 5 et 6 au montant de 46,495.05 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QU' un montant de 23,245.05 plus les taxes applicables a été remis comptant au moment de la signature;

ATTENDU QU' un solde de 23,250.00 \$ était financé par le vendeur, sur une période de 10 ans à raison de deux versements par année et à un taux d'intérêt de 2.5% annuellement;

ATTENDU QUE la commission municipale a enquêté sur les conditions entourant l'acquisition des terrains pour le puits 5 et 6 et a rendu sa décision le 26 juillet 2022, la commission demande à la municipalité de récupérer les intérêts payés et de rembourser en totalité le vendeur;

Sur une proposition de : Madame Barbara Talbot
Appuyée par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité rembourse le solde impayé de 20,119.86 \$ au vendeur concernant l'acquisition des terrains des puits 5 et 6.

QUE la municipalité fasse une demande de refinancement dans une institution bancaire pour remplacer ce financement.

ADOPTÉE

6.2 Refinancement achat terrain des puits 5 et 6;

2022-09-110

REFINANCEMENT ACHAT TERRAIN DES PUIITS 5 ET 6;

ATTENDU QUE suite à l'enquête de la commission municipale sur les conditions entourant l'acquisition des terrains pour le puits 5 et 6 et de sa décision rendue le 26 juillet 2022, et qui demande à la municipalité de récupérer les intérêts payés et de rembourser en totalité le vendeur;

ATTENDU QUE le directeur général a fait une demande de financement à la Caisse Desjardins pour une somme de 20,120.00 \$, montant nécessaire pour rembourser le solde financier par le vendeur concernant les terrains des puits 5 et 6;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins offre un taux de 6,7 % sur un amortissement de 9 ans,

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme
Appuyée par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Warden accepte l'offre de financement proposé par la Caisse Desjardins pour un montant de 20,120.00 \$ à un taux de 6,7 % sur un amortissement de 9 ans.

ADOPTÉE

6.3 Analyse du développement du territoire de la MRC Haute-Yamaska;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport d'analyse du développement du territoire de la MRC Haute-Yamaska.

6.4 Ville de Waterloo – compte rendu de la réunion du comité intermunicipal de la Cour municipale régionale;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le compte rendu de la réunion du comité intermunicipal qui a eu lieu le 5 juillet dernier.

7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 Conciliation bancaire au 31 juillet 2022

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la conciliation bancaire au 31 juillet 2022 indiquant un solde aux livres de 8 748.61 \$.

2022-09-111

APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert

Appuyé par : Madame Barbara Talbot

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden approuve la conciliation bancaire au 31 juillet 2022, telle que présentée.

ADOPTÉE

7.2 Conciliation bancaire au 31 août 2022

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la conciliation bancaire au 31 août 2022 indiquant un solde aux livres de 7 149.48 \$.

2022-09-112

APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque

Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden approuve la conciliation bancaire au 31 août 2022, telle que présentée.

ADOPTÉE

7.3 Rapport budgétaire au 31 juillet 2022

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 31 juillet 2022 indique des revenus de 560,226.10 \$ et des dépenses de fonctionnement de 299 610.38 \$

7.4 Rapport budgétaire au 31 août 2022

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 31 août 2022 indique des revenus de 574,560.49\$ et des dépenses de fonctionnement de 325 167.17 \$

7.5 Approbation des comptes payés au 31 juillet 2022

2022-09-113 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 juillet 2022

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme
appuyée par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les paiements effectués du 1^{er} au 31 juillet 2022 totalisant 47,338.15 \$ tels que présentés ci-après :

Comptes payés	34560.44 \$
Salaires nets payés	12,777.71 \$

ADOPTÉE

7.6 Approbation des comptes payés au 31 août 2022

2022-09-114 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 août 2022

Sur une proposition de : Monsieur Labrecque
Appuyé par : Madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les paiements effectués du 1^{er} au 31 août 2022 totalisant 56 179.35 \$ tels que présentés ci-après :

Comptes payés	53,932.27 \$
Salaires nets payés	2,247.08 \$

ADOPTÉE

7.7 Approbation des comptes à payer au 31août 2022

2022-09-115 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2022**

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque
Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les comptes à payer totalisant 101 459.34 \$ présentés ci-après et en autorise le déboursé :

Liste des comptes à payer au 31 août 2022				
nom	description	montant	Total	
GESTIM	honoraires professionnels	2 515,32	2 515,32	
Avizo Experts-Conseils	surveillance chantier	4 001,59		
Avizo Experts-Conseils	honoraires professionnels	574,88		
Avizo Experts-Conseils	honoraires professionnels	2 984,06		
Avizo Experts-Conseils	honoraires professionnels	1 701,64		
Avizo Experts-Conseils	honoraires professionnels	10 922,63		
Avizo Experts-Conseils	honoraires professionnels	1 790,43	21 975,23	
FNX innov Inc.	honoraires professionnels	36 355,10	36 355,10	
Daniel Roberge	M.O. voirie	90,00		
Daniel Roberge	M.O. Voirie	40,00	130,00	
Excavation L.G. Inc.	fausse eaux usées	293,97		
Excavation L.G. Inc.	travaux voirie rue Brunelle	1 261,33	1 555,30	
Paul Lussier	frais de déplacement	64,00		
Paul Lussier	frais déplacement	48,00		
Paul Lussier	frais de déplacement	48,00		
Paul Lussier	frais de déplacement	48,00	208,00	
Papeterie Atlas	fourniture de bureau	207,43	207,43	
D.Touchette arp.-géomètre	Honoraire professionnel	2 000,00	2 000,00	
Veolia Water Tech.Canada Inc.	Kit réactifs CL 17	1 802,26	1 802,26	
Hydro-Québec	9 rue du Moulin	32,09		
Hydro-Québec	usine eaux usées	503,91		
Hydro-Québec	112 rue Principale	43,69		
Hydro-Québec	172 rue Principale	172,88		
Hydro-Québec	2020 ch.Jones	581,93		
	nouveau réservoir eau			
Hydro-Québec	potable	38,01	1 372,51	
Pompex INC	entretien pompe eaux usées	278,94		
POMPEX INC	entretien pompe eaux usées	691,13	970,07	
Débroussaillages Roxton Falls Enr.	fauchage et débroussaillage	1 253,23	1 253,23	
Solutions Sherby	papier à main	174,65	174,65	
Plomberie M. Bélanger et Fils Ltée	branchement entrée de service	4 121,77	4 121,77	
Aquatech	prise en charge eaux usées	344,84		
AQUATECH	prise en charge eau potable	2 156,73		
AQUATECH	prise en charge eau potable	2 156,73	4 658,30	
Surplus Malouin Inc	divers quincaillerie	201,02	201,02	
Philip Tetrault	achat terrain puits 5 et 6	20 119,86	20 119,86	
Jean-Claude Beaumont	grille et cadre en fonte	698,36	698,36	
Sylvain Veilleux	entretien pelouse	493,44	493,44	
Eurofins	analyse eaux usées	467,38	467,38	
Groupe Maska	équipement sécurité	28,66	28,66	
Blanchard Serge	frais de poste	12,44		
BLANCHARD SERGE	achat de timbres	66,91		
	Photocopie carte 24X36			
BLANCHARD SERGE	+dépl.	65,49		
BLANCHARD SERGE	articles ménagers	6,61	151,45	
			101 459,34	

ADOPTÉE

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 Amendement de prolongation de la lettre d'entente avec la Croix Rouge "Service aux sinistrés"

2022-09-116 AMENDEMENT DE PROLONGATION DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LA CROIX ROUGE "SERVICE AUX SINISTRÉS"

AMENDEMENT No. 1 À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS

Le présent amendement no 1 ci-après l'« Amendement No. 1 » est conclu en date du 12 décembre 2022

ENTRE : LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE personne morale légalement constituée dont le numéro d'entreprise du Québec est le 1146531281, ayant un établissement au 6, Place du Commerce, Verdun (Québec), H3E 1P4. (la « SCCR »)

ET : La Municipalité de Warden dont l'adresse est: 172, rue Principale Warden, QC, J0E 2M0

Ici représentée par : M.Serge Blanchard, Maire suppléant et Robert Désilets, Directeur général et secrétaire-trésorier
(la «Municipalité»)

(la SCCR et la Municipalité ci-après collectivement désignées les « Parties » et, individuellement, une « Partie»)

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 12 décembre 2019 (ci-après désignée, l'Entente)

ATTENDU QUE l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe D Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Définitions. Les termes portant une majuscule qui ne sont pas autrement définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans l'Entente.

2. Durée de l'Entente. L'article 7.1 de l'Entente est modifié en substituant la Durée de l'Entente de « trois ans (3) » par la Durée de « quatre (4) ans ».

3. Autres dispositions. L'article 10.1 de l'Entente est modifié par l'ajout à la dernière ligne de l'article et à la suite des mots « 2021-2022 : 170.00 \$ », de ce qui suit :

« 2022-2023 : 180.00 \$ »

4. Annexe B. La section Inscription et renseignements (Rétablissement des liens familiaux) de l'Annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente est modifiée par la substitution du paragraphe « Selon le système d'Inscription et de renseignement [...] des inscriptions de la Croix-Rouge. » par ce qui suit :

« - En donnant aux Sinistrés le numéro sans frais de la ligne téléphonique de la SCCR; -

En donnant l'accès aux Sinistrés à une plateforme libre-service d'inscription en ligne. »

5. Annexe D. La page quinze de l'Annexe D Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente est modifiée par la substitution du paragraphe « Toute les réclamations de dépenses [...] le détail général de leur utilisation. » par ce qui suit :

« Sous réserve de la politique de confidentialité de la CROIX-ROUGE, et de toute législation protégeant la confidentialité des renseignements personnels applicable, la CROIX-ROUGE fournira à la Municipalité (ou au demandeur, le cas échéant) : (i) la liste des Sinistrés ; et (ii) une liste des dépenses encourues par la CROIXROUGE dans le cadre et à l'occasion, sans limitation, d'un sinistre majeur, lors de l'activation du plan de sécurité civile par la Municipalité (ou le demandeur, le cas échéant), ou du placement de la CROIX-ROUGE en préalerte ; que la Municipalité (ou le demandeur, le cas échéant) s'engage à rembourser à la CROIX-ROUGE. »

6. Sauf disposition contraire expresse du présent Amendement No. 1, aucune autre modification n'est faite aux dispositions de l'Entente. Toute disposition non expressément modifiée par le présent Amendement No.1 demeure inchangée et continue de s'appliquer.

7. Dans la mesure où il est signé par toutes les Parties et nonobstant la date de sa signature, le présent Amendement No.1 entre en vigueur à la Date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus.

Sur une proposition de : Madame Barbara Talbot
Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Warden mandate le maire suppléant monsieur Serge Blanchard et le directeur général, monsieur Robert Désilets, a signé pour et au nom de la municipalité l'amendement à l'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix Rouge.

ADOPTÉE

8.2 Rapport mensuel du service de sécurité incendie d'août 2022;

Le directeur général dépose le rapport mensuel du service incendie.

9 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés – Offre de service;

2022-09-117

PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS – OFFRE DE SERVICE;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden, s'est engagée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales, lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du **programme d'infrastructures municipales d'eau (sous-volet 1.2), dossier 514425;**

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une offre de service de **la firme d'ingénierie EXP** pour la réalisation des travaux en lien avec l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales de la municipalité du village de Warden;

ATTENDU QUE **la firme d'ingénierie EXP** s'engage à réaliser les travaux dans un **délai de 10 semaines** suite à l'acceptation de son offre de service;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert

Appuyé par : Monsieur Guillaume Camille

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden **adopte l'échéancier** de réalisation du programme de raccordement inversé pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales de la municipalité du village de Warden **tel que présenté dans l'offre de service de la firme d'ingénierie EXP.**

QUE le conseil du village de Warden **présente l'échéancier et la résolution** pour la mise en place du programme de raccordement inversé au MAMH pour compléter les documents de la **réclamation finale du programme d'aide financière PRIMEAU sous volet 1.2, dossier 514425.**

QUE le conseil du village de Warden **accepte l'offre de service** tel que présenté par la firme d'ingénierie EXP **à tarif horaire pour un montant budgétaire de 5,000.00\$ plus les taxes applicables.**

ADOPTÉE

9.2 Demande d'aide financière au programme Primeau – Projet de mise aux normes en distribution d'eau potable phase 2;

2022-09-118

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRIMEAU – PROJET DE MISE AUX NORMES EN DISTRIBUTION D'EAU POTABLE PHASE 2;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a obtenu ces certificats d'autorisation du MDDELCC en octobre 2019 concernant le projet de mise aux normes des infrastructures de production et de distribution d'eau potable.

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet de mise aux normes des infrastructures de production et de distribution d'eau potable a été effectuée entre septembre 2020 et décembre 2021;

ATTENDU QUE le certificat de réception provisoire de ces travaux a été accepté lors de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité du village de Warden via sa résolution 2021-12-193;

ATTENDU QUE suite à la réception provisoire et à la prise en charge de la nouvelle usine de filtration d'eau potable, le conseil de municipalité du village de Warden doit passer à la prochaine étape en eau potable, soit la mise aux normes des infrastructures d'eau potable – phase 2 couvrant le secteur Nord de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Sur une proposition de : Madame Barbara Talbot
appuyée par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la municipalité du village de Warden s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité du village de Warden s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU.

QUE la municipalité du village de Warden confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

QUE le conseil municipal du village de Warden autorise le dépôt de la demande d'une aide financière au Programme PRIMEAU .

QUE le conseil de la municipalité de Warden mandate son directeur général, monsieur Robert Désilets à signer pour et au nom de la municipalité tous documents pertinents en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

9.3 Proposition de services professionnels par la firme Aquatech, pour le suivi des installations de l'eau potable et mandataires pour la signature de l'entente;

2022-09-119

PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS PAR LA FIRME AQUATECH, POUR LE SUIVI DES INSTALLATIONS DE L'EAU POTABLE ET MANDATAIRES POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE;

ATTENDU QUE la municipalité de Warden a adopté via la résolution 2021-12-193 la recommandation de l'acceptation provisoire concernant les travaux de mises aux normes en production et distribution en eau potable;

ATTENDU QUE l'opération de la nouvelle usine de filtration d'eau potable nécessite une plus grande supervision de la part de la firme Aquatech;

ATTENDU QUE la firme Aquatech nous présente une nouvelle offre de service en lien avec l'augmentation de la charge de supervision pour le traitement de l'eau potable (documents joints à la séance);

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme
Appuyée par : Madame Normande Hébert
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Warden accepte l'offre de service tel que présenté par la firme Aquatech et mandate le maire suppléant monsieur Serge Blanchard et le directeur général monsieur Robert Désilets à signer pour et au nom de la municipalité l'offre de service présenté.

ADOPTÉE

10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Rapport mensuel inspectrice et inspecteur municipal pour le mois de juillet 2022;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les rapports mensuels des inspecteurs de la municipalité.

10.2 Rapport mensuel inspectrice et inspecteur municipal pour le mois d'août 2022;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les rapports mensuels des inspecteurs de la municipalité.

10.3 Fin du mandat de la firme Gestim, concernant le soutien en inspecteurs municipal;

Le directeur général dépose le courriel reçu de monsieur Alexandre Thibault de la firme Gestim mettant fin à son mandat de fournir un inspecteur municipal.

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 C.A.R.T.H.Y – Plants de berce du caucase en bordure de la piste cyclable et de la halte du Parc Mc Laughlin;

2022-09-120

C.A.R.T.H.Y – PLANTS DE BERCE DU CAUCASE EN BORDURE DE LA PISTE CYCLABLE ET DE LA HALTE DU PARC MC LAUGHLIN;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden avait communiqué avec monsieur Gaétan Bergeron, directeur des opérations chez C.A.R.T.H.Y. afin de lui signaler de la berce du Caucase aux alentours de la halte de la piste cyclable du Parc McLaughlin, suite à une plainte reçue;

ATTENDU QUE monsieur Gaétan Bergeron est venu constater sur place l'ampleur de la situation;

ATTENDU QUE le 11 août dernier monsieur Gaétan Bergeron et son équipe ont procédé à l'éradication de la berce du Caucase de tous les endroits répertoriés en bordure de piste La Campagnarde près de la halte du parc McLaughlin;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
appuyée par : Madame Barbara Talbot
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden désire remercier sincèrement monsieur Gaétan Bergeron et son équipe pour l'excellents service et collaboration reçue suite à notre signalement de la berce du Caucase.

ADOPTÉE

11.2 Ville de Granby – prolongement de l'entente loisirs intermunicipale;

2022-09-121

VILLE DE GRANBY – PROLONGEMENT DE L'ENTENTE LOISIRS INTERMUNICIPALE;

ATTENDU QUE la Ville de Granby a fait parvenir à toutes les municipalités faisant partie de l'entente en matière de loisirs, un addenda demandant le prolongement de la date d'échéance prévue pour le 31 juillet 2022 et de la reporter au 31 décembre 2022;

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque
appuyée par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Warden accepte la demande de la ville de Granby pour le prolongement de l'entente en matière de loisirs jusqu'au 31 décembre 2022 tel que spécifié à l'addenda.

ADOPTÉE

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-09-122

LEVÉE

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyée par : Monsieur Guillaume Camille
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20h01

ADOPTÉE

Adopté ce 5 octobre 2022

Robert Désilets
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Serge Blanchard
maire suppléant